



COMMISSION CHAMPIONNAT ET COUPES SENIORS

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel **par toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES.**)

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.



PROCÈS-VERBAL

N°5

Réunion du : Lundi 11 AVRIL 2022

À : District des Alpes

Présidence : AABID Mehdi

Présents : CASSE Michel

Excusé(s) : FRAPPART Francis, OULHACI Sami, LEROY Thierry

Non - Excusé(s) :

La commission approuve le PV N°4 du 28/02/2022 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER CLUBS

- AS.L. VALENSOLE GREOUX : demande de report de la rencontre ASVG – US VIVO 04 II au samedi **04 JUIN 2022 à 18H00** / **Accords des 2 clubs**
- AS EMBRUNAISE : demande de report de la rencontre AS EMBRUNAISE - ASVG au samedi **28 MAI 2022 à 15H00** / **Accords des 2 clubs**
- FC VOLONNAIS : demande de report de la rencontre VOLONNE FC – ST MARTIN CO au vendredi **03 JUIN 2022 à 20H00** / **Accords des 2 clubs**

La commission met en suspend sa décision jusqu'au prochain comité directeur pour la suite à donner

INFORMATIONS

RAPPEL

La commission demande au club d'effectuer la synchronisation des tablettes :

- **Vendredi soir** pour les rencontres du samedi
- **Samedi soir** pour les rencontres du dimanche

La commission demande au club l'envoi des FMI avant le **dimanche soir**

La commission procède au tirage du **½ de finale** de la coupe André Donadieu ainsi que la coupe Robert Gage.

Le tirage est effectué par Mr DE MARCHI Arnaud, représentant du club de l'US Veynes

- **La commission se réserve le droit d'inverser la rencontre le vendredi après-midi, en application du règlement, en cas d'intempéries ou de terrain impraticable**



- Toutes les demandes de changements en sénior doivent être faites exclusivement par Footclubs **minimum 10 jours avant**, pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modifications dans Footclubs

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

- Homologation des dossiers disciplinaire

RETOUR CSR

- La commission homologue les autres dossiers D1, D2, D3 liés à des sanctions, et n'ayant fait l'objet d'aucune réclamation.

COUPE DES ALPES

- La commission a procédé au tirage de la **½ de finale** de coupe André Donadieu.

Ci-dessous les rencontres

- EP MANOSQUE II contre AS DAUPHIN
- US VIVO 04 II contre US VEYNES II

- La commission a procédé au tirage de la **½ de finale** de coupe Robert Gage.

Ci-dessous les rencontres

- GAP FOOT 05 contre FC DE SISTERON
- US CANTON RIEZOIS contre le vainqueur du match CA DIGNE 04 FOOTBALL contre US VEYNES

DATE DES PROCHAINS TOUR DE COUPE :

- ½ finale de la coupe Robert Gage est programmé le **26 Mai 2022**
- Finale le **12 juin 2022**

- ½ finale de la coupe André Donadieu est programmé le **26 Mai 2022**
- Finale le **12 juin 2022**



TABLEAU MONTEE / DESCENTE D1

SAISON 2021 /2022	Descente R2 à D1	Montée D1 à R2	Descente D1 à D2	Maintien D1	Montée D2 à D1	Effectif D1
CAS n° 1	0	1	2	10	2	12
CAS n° 2	1	1	3	9	2	12
CAS n° 3	2	1	4	8	2	12

PREVISION POUR LA SAISON 2022 / 2023

- La commission souhaite passer le championnat **D2 à 14 clubs** qui favorise une **poule unique en D3**
- Ce choix sera soumis au vote des clubs lors de **l'AG d'été**

Tableau **D2** prévisionnel si **maintien** de la poule à **12 clubs**

SAISON 2021 /2022	Descente D1 à D2	Montée D2 à D1	Descente D2 à D3	Maintien D2	Montée D3 à D2	Effectif D2
CAS n° 1	2	2	2	8	2	12
CAS n° 2	3	2	3	7	2	12
CAS n° 3	4	2	4	6	2	12

Tableau **D2** prévisionnel si **passage** de la poule à **14 clubs**

SAISON 2021 /2022	Descente D1 à D2	Montée D2 à D1	Descente D2 à D3	Maintien D2	Montée D3 à D2	Effectif D2
CAS n° 1	2	2	1	9	3	14
CAS n° 2	3	2	1	9	2	14
CAS n° 3	4	2	2	8	2	14



Tableau D3 prévisionnel si **maintien** de la poule à **12 clubs**

SAISON 2021 /2022	Descente D2 à D3	Montée D3 à D2	Maintien D3	Effectif D3*
CAS n° 1	2	2	11	13
CAS n° 2	3	2	11	14
CAS n° 3	4	2	11	15

*Effectif par rapport aux engagements de la saison 2021/2022

Tableau D3 prévisionnel si **passage** de la poule à **14 clubs**

SAISON 2021 /2022	Descente D2 à D3	Montée D3 à D2	Maintien D3	Effectif D3*
CAS n° 1	1	3	10	11
CAS n° 2	1	2	11	12
CAS n° 3	2	2	11	13

*Effectif par rapport aux engagements de la saison 2021/2022

Prochaine réunion de la commission le **16 mai 2022**

Le Président
Mr AABID

Le Secrétaire
Mr CASSE

